



## **COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC MICHEL SAPIN, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social**

**JEUDI 17 OCTOBRE 2013**

Dans le cadre des 7<sup>ème</sup> Rencontres nationales du réseau Chantier Ecole, la CFTC a rencontré (avec des représentants du Conseil d'administration et de structures Chantier Ecole et un représentant du Synesi) Michel Sapin. Christiane Demontès, Présidente du CNAIE, était également présente. L'échange d'une cinquantaine de minutes a permis de faire le point sur la réforme de l'IAE et plus particulièrement la branche des ACI.

Convié en notre qualité d'acteurs du dialogue social dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion, la CFTC a alerté le Ministre sur la nécessité de donner toute sa place à la représentation de Branche. Depuis 2006 et la création d'un syndicat employeur des ACI par les 4 grands réseaux de l'IAE (Chantier Ecole, Cocagne, Coorace, Tissons la Solidarité), un dialogue social de Branche s'est mis en place avec les organisations syndicales de salariés. Pour ces dernières seules la CFTC, la CFDT et FO ont accepté d'entamer des discussions qui ont conduit à la négociation de la CCN étendue fin 2012. La légitimité de la représentation de la Branche ne porte donc pas à discussion. Pourtant, les choses ne semblent pas aussi limpides et claires notamment pour les pouvoirs publics. La CFTC a donc rappelé aux représentants du pouvoir public présents que la Branches des ACI étaient officiellement et pleinement représentée dans ses dimensions « employeurs » et « salariés » et qu'il était désormais obligatoire d'en tenir compte.

La question du financement et de la pérennité des structures suite à la réforme de l'IAE a évidemment été abordée. Le Ministre s'est montré attentif et rassurant quant aux spécificités des ACI. Il a notamment indiqué que les CCDI offrirait une souplesse identique à celle des dispositifs actuels. Mais « *la souplesse ne doit pas devenir une facilité, il faut conserver l'exigence de base* » a-t-il précisé. Michel Sapin a également indiqué que la réforme s'appliquerait sans décalage dans les DOM. Nous n'en attendons pas moins mais resterons vigilants sur l'effectivité de cette application et l'accompagnement des ces territoires aux problématiques spécifiques.

Evidemment, parler ACI c'est parler de problématique de financement. Le ministre a tenu un discours auquel la CFTC ne peut que souscrire « *l'insertion par l'activité économique doit participer à la création d'emplois et à de nouvelles activités sur les territoires* ». Oui, oui et encore oui....à condition de la protéger et de la soutenir.